

3D MEDISHEN

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 euros
Siège Social : 90 rue de Paris, 94220 CHARENTON LE PONT
Société en cours d'immatriculation

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 12 AOUT 2024

Le 12 août 2024 à 10 heures

Les associés de la société 3D MEDISHEN, société par actions simplifiée au capital de 100 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, 90 rue de Paris, 94220 CHARENTON LE PONT, sur convocation du Président.

SONT PRESENTS :

Monsieur Yohan David Haim BITTON	90 actions
SELARL BITTON, représentée par Monsieur Yohan BITTON son gérant	10 actions

Total des actions détenues par les associés présents **100 actions détenues**

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Yohan David Haim BITTON, Président associé de la Société.

Les associés présents ou représentés possédant 100 actions sur les 100 actions composant le capital social, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée. Elle peut ainsi valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les justificatifs de convocation des associés ;
- Les statuts de la Société ;
- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale.

Le Président déclare que tous les documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition, au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations et reconnaît la régularité des convocations adressées aux associés.

Puis, le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du Siège Social
- Modification des statuts concernant le Siège Social
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'Assemblée Générale décide de transférer le Siège Social de la Société, à compter du 12/08/2024, du 90 rue de Paris, 94220 CHARENTON LE PONT au 26 Boulevard Suchet, 75016 Paris.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : MODIFICATION DES STATUTS CONCERNANT LE SIEGE SOCIAL

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'Article 4 SIEGE SOCIAL des statuts dont la rédaction sera la suivante :

ARTICLE 4 SIEGE SOCIAL

Le siège social de la Société est fixé au :

26 Boulevard Suchet-75016 PARIS

Il pourra être transféré, par simple décision de la Gérance, dans le même département ou dans un département limitrophe, sous réserve toutefois, de ratification ultérieure par l'assemblée générale extraordinaire des associés, et en tout autre lieu par une décision extraordinaire des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la société OPTIMEXCO, 2 Rue Antoine Etex, 94000 CRETEIL, dont le formaliste est Monsieur Elhanan CHARBIT, afin d'effectuer, auprès du Tribunal de Commerce de Créteil et du Tribunal de Commerce de PARIS, les formalités à réaliser en exécution des résolutions votées lors de l'assemblée générale en date du 12 août 2024 et auprès de l'INPI, les complétions et/ou modifications nécessaires du Registre National des Entreprises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de séance et par tous les associés présents ou représentés.

Monsieur Yohan David Haim BITTON
(Le Président de séance)